

## CHAUFFERIE BIOMASSE DES BOEDRIERS – BINTINAIS CONCLUSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de centrale de cogénération biomasse sur le site des Boedriers à Rennes est incontestablement un projet écologiquement intéressant dans la mesure où :

- Il permettra la production d'électricité verte ( 7% des besoins de la Ville de Rennes)
- Il concourra à réduire la production de CO2 et la dépendance aux énergies fossiles en remplaçant 50 à 60% de l'énergie thermique actuellement produite par la chaufferie « fuel gaz » du Blosne.

Son approvisionnement en biomasse est assuré par le respect du cahier des charges de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie auquel il répond. Les rapports annuels seront contrôlés par la Préfecture de région, par une organisation de la filière bois-énergie mise en œuvre par « DALKIA » et par les accords de réservation biomasse d'ores et déjà conclus avec de nombreux fournisseurs.

L'emprunt de la voie communale depuis la RD82 pour l'approvisionnement biomasse et l'accès de véhicules légers à la centrale peut soulever interrogation quant à la durée de vie de la route avec l'augmentation du trafic. A terme, une réflexion sur la réfection complète de la structure est à envisager.

Les normes de rejet auxquelles la centrale est soumise du fait de sa puissance sont appliquées. Le système de traitement de l'air, le système d'exploitation mis en œuvre, l'approvisionnement exclusif en biomasse rassurent et éliminent tout risque de rencontrer les problèmes observés à Chateaubriant lors de la mise en route de la chaufferie bois. Les concentrations en polluants dans l'air estimées en situation de fonctionnement de la centrale sont largement inférieures aux objectifs de la qualité de l'air fixés par le décret du 15 Février 2002 et aux niveaux actuellement mesurés à Rennes. L'impact du projet sur la qualité de l'air ne sera donc pas perceptible.

Son implantation à proximité de l'Ecomusée, aura un impact visuel important, c'est indéniable. Cet impact a pourtant été limité par le choix architectural et celui des matériaux. Ces efforts ne satisfont pas entièrement les Amis de l'Ecomusée ni ceux du Patrimoine Rennais, déçus de ne pas avoir été associés au projet plus en amont. Les griefs envers les représentants de la Ville de Rennes sont nombreux et légitimes mais ne peuvent être imputés à « DALKIA » qui a fait la démonstration de sa volonté de communication sur le projet, dès lors son acceptation par la Commission de Régulation de l'Energie.

D'autres emplacements ont été envisagés pour l'implantation de la centrale. Au regard des différentes contraintes techniques, le site des Boedriers est la meilleure solution possible et la plus acceptable en matière d'environnement, même si elle vient partiellement remettre en cause les efforts engagés par la Ville de Rennes depuis de nombreuses années pour préserver de l'urbanisation l'entrée sud de la commune.

Même si les rapports sont actuellement tendus entre la Ville de Rennes et les représentants ou souteneurs de l'Ecomusée ; des compromis sont possibles et fortement souhaités.

Je suis convaincue que des synergies sont envisageables entre l'Ecomusée et la centrale de « DALKIA », le premier défendant la mémoire du passé, le second construisant l'avenir, par exemple sur le thème du bois, rassemblant les 2 structures. Certes, la centrale de cogénération n'a pas vocation à accueillir du public mais des formes de communication et de découverte peuvent être imaginées dans le respect des normes de sécurité.

Dans ces conditions, j'émet un avis favorable au projet d'exploitation d'une centrale de Cogénération biomasse par « DALKIA BIOMASSE RENNES au lieu dit « Site des Boedriers » à Rennes.

Fait à Piré sur Seiche le 14 Avril 2012

Catherine LATROMPETTE

Commissaire Enquêteur.